AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C0754
FR0011980077-FS0286

4 avril 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ASK

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 3 avril 2017, la société par actions simplifiée LBO France Gestion (148 rue de l'Université, 75007 Paris), agissant pour le compte des fonds FCPI CDC Innovation 2000 et FPCI Innovation Capital Pledge 1 dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 28 mars 2017, les seuils de 25% des droits de vote et 20% du capital de la société ASK, et détenir, pour le compte desdits fonds, 2 323 950 actions ASK représentant 3 735 061 droits de vote, soit 18,47% du capital et 24,52% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital de la société ASK suite à la conversion d'obligations convertibles en actions ASK.

[1] Sur la base d'un capital composé de 12 580 700 actions représentant 15 230 832 de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.